

Vente d'une grange au Sappey en Chartreuse

https://www.leboncoin.fr/ad/ventes_immobiliaries/2738593927



La commune du Sappey en Chartreuse met en vente une grange communale, à usage actuel d'entrepôt/stockage, sur la parcelle à diviser AD 924 d'une contenance de 190 m2 avant division.

Adresse : En face de la crèche, route du Col de Porte 38700 Le Sappey en Chartreuse

Ce bâtiment est situé en entrée de village sur la route du Col de Porte, sur la partie de la parcelle en zonage UA2 du PLUi, de contenance parcellaire 132 m2. La partie non bâtie de la parcelle située devant la grange, 58 m2 situés en zone N du PLUi, n'est pas proposée à la vente.

Ce bâtiment est aujourd'hui déclaré comme grange.

La parcelle est grevée d'une servitude publique au titre du PPRN, zone violette BT, interdisant tout changement de destination, notamment l'habitation.

Sont autorisées les activités agricoles, forestières ou touristiques sans occupation humaine permanente, et sous réserve que la sécurité des personnes soit assurée. Sous réserve des autorisations d'urbanisme (permis de construire et/ou déclaration préalable de travaux, sont autorisés uniquement les travaux de gestion et d'entretien courant, notamment les aménagements internes, les traitements de façades, la réfection de toiture.

Prix : au plus offrant (voir conditions ci-dessous)

Procédure d'appel d'offre :

Les offres d'achats reçues **avant le 11 septembre 2024 à 12h sous enveloppes**, pour l'acquisition d'une grange communale seront analysées selon les critères définis ci-dessous :

- 90 % sur le prix (critère 1)
- 10 % sur l'absence de clauses suspensives (critère 2)

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Critère 1 : le plus offrant reçoit 90 points

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre à noter / Montant de l'offre plus-disante) * 90

Montant de l'offre la plus disante = correspond au prix de l'offre la plus élevée

Les offres anormalement basses, en-dessous du prix de réserve, seront exclues.

Critère 2 :

- L'absence de clause suspensive rajoute 10 points à la note
- 1 clause rajoute 5 points
- 2 clauses et plus ne permettent pas de rajouter de points

Contact : direction@sappey-mairie.fr

